



Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

Qui ne consulte pas ... récolte la grève !

Alors que le projet d'organisation du temps scolaire n'a reçu que 5 voix « pour » sur 60, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), et que le projet global de refondation de l'école laisse sceptique la communauté éducative sur bien des points, le gouvernement risque de passer en force fin janvier au Conseil des Ministres. C'est une méthode que nous contestons sous Sarkozy ; **il est temps de dire à Monsieur Hollande ce que nous pensons de son sens de la concertation !**

Des avancées majeures sont nécessaires pour l'amélioration de nos conditions de travail, le bien-être et la réussite de nos élèves, et la recherche d'une réelle égalité des droits à l'École de la République. Avec sa réforme des rythmes, Vincent Peillon ne peut que renforcer une école déjà trop inégalitaire, en chargeant la barque des municipalités et en leur donnant plus de poids.

Il est temps de remettre les pendules à l'heure !

Dans la continuité de la journée du 23 janvier, la FSU appelle, au côté de la CGT et de Solidaires, à une **journée de grève dans la Fonction publique :**

**jeudi 31 janvier
pour l'emploi, le pouvoir d'achat
et l'abrogation du jour de carence**

Nous y mettrons bien entendu aussi notre exigence :

- d'une consultation des enseignants avant toute parution des décrets officialisant le projet de refondation de l'école
- d'une revalorisation immédiate de nos salaires
- de mesures propres à assurer la réussite de nos élèves : baisse significative des effectifs par classe, réimplantation des RASED, mise en place d'une formation initiale et continue de qualité, restauration d'une relation de confiance avec notre hiérarchie, révision des programmes...

**Nous avons élu
Nous avons attendu
Nous sommes déçus
Tous dans la rue !**

Catherine BLANC-LANAUTE

Sommaire

Raisons de la grève du 31.....	2
Lettre aux parents.....	2
Tract pour la grève du 31 janvier.....	3
Déclaration d'intention de faire grève.....	3
Se syndiquer.....	4

**Manifestation à Grenoble jeudi 31 janvier à 14 heures, CHU La Tronche
(Pont de l'Île Verte, arrêt de tram Centre Hospitalier)**

Pour celles et ceux qui hésiteraient (encore) à se mettre en grève !

Quelques éléments pour argumenter aussi face aux parents, avec le modèle d'une lettre à diffuser.

Conditions de travail

Effectifs, aide aux élèves en difficulté, remplacement, formation initiale et continue mais aussi injonctions et contrôles tatillons, ces dernières années, nos conditions de travail et d'exercice de notre métier se sont fortement dégradées.

Il faut changer de cap pour mieux faire réussir tous les élèves ! L'école souffre encore des politiques menées ces dernières années et ne peut en rester là.

Pour changer l'école, agissons !

Les salaires, enfin...

Car il ne suffit pas que le ministre reconnaisse qu'il « *serait digne de mieux payer les enseignants* » : il doit au plus vite ouvrir des discussions pour repenser les carrières des enseignants des écoles qui sont victimes d'un déclassement salarial important. Dégel du point d'indice, retrait du jour de carence, reconnaissance de la perte du pouvoir d'achat : il est temps !

Rythmes : le compte n'y est pas !

Mal préparée, la réforme crée troubles et inquiétudes, tant elle est loin de répondre aux attentes des enseignants des écoles qui dénoncent pourtant depuis 2008 l'organisation de la semaine à la mode Darcos. Opposés à tout statu quo, ils espéraient une amélioration des conditions dans lesquelles les enfants apprennent et dans lesquelles ils travaillent. Mais ils n'ont pas été entendus !

De plus, le décret ministériel sur l'aménagement du temps scolaire qui rend obligatoire la semaine de 4,5 jours, permet qu'une organisation scolaire soit décidée par la mairie et donc sans, voire contre, l'avis des enseignants. Pour le SNUipp-FSU la consultation des conseils d'école doit être incontournable ! Aucune garantie n'est apportée quant à la qualité des temps périscolaires et chacun s'interroge sur la capacité de certaines communes à mettre en place des temps éducatifs gratuits et intéressants. Enfin, alors qu'aujourd'hui chacun reconnaît que la complexité du métier oblige à plus de travail en équipe et à des évolutions importantes pour mieux prendre en charge les élèves, la définition des obligations de service ne bouge qu'à la marge, avec une petite demi-heure de concertation hebdomadaire supplémentaire par semaine. Le SNUipp-FSU demandait 3 heures par semaine !

A l'heure où vont s'ouvrir les discussions pour la carte scolaire de l'an prochain, il apparaît que le bol d'air des 3006 postes d'enseignants supplémentaires sera loin de couvrir les besoins tant les réductions précédentes ont mis l'école à mal. Certaines académies restent malmenées. Les classes surchargées, le manque de remplaçants, l'absence de Rased... ça suffit !

Lettre aux parents

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 31 janvier. Les enseignants en grève pour l'amélioration du fonctionnement de l'école publique et, avec l'ensemble des agents de la Fonction publique, pour les créations d'emplois nécessaires à un meilleur fonctionnement des services publics et une revalorisation salariale.

Les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap.

Il s'agit bien, pour nous, d'être entendus pour que l'amélioration de nos conditions de travail contribue à mieux faire réussir les élèves. Cette amélioration passe par une baisse des effectifs dans les classes, du temps pour travailler en équipe, une réhabilitation des enseignants spécialisés des RASED pour l'aide aux élèves en difficulté, la création de postes de rem-

plaçants, une formation initiale et continue qualifiante, la fin des injonctions et une relation de confiance avec l'institution...

Il s'agit également pour nous d'être entendus en tant que salariés dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis trop d'années.

Le président de la République a fait de l'École Primaire une de ses priorités. Les enseignants attendent des mesures concrètes qui ouvriront la voie à de nouveaux fonctionnements dans l'intérêt des élèves et à une transformation des conditions d'exercice du métier. Le changement de cap annoncé doit se concrétiser aussi par l'amélioration des services publics (santé, sécurité, petite enfance, personnes âgées, l'accès pour tous aux loisirs et à la culture...). Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

Les enseignants de l'école



Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF et UNL de l'Isère appellent les agents de la Fonction publique, les étudiants et les lycéens à se mettre en grève et à se réunir dans l'action le jeudi 31 janvier pour exiger :

- Un moratoire sur les suppressions d'emploi
- Une augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat
- L'abrogation du jour de carence
- Le renforcement des services publics

Plus d'informations
sur notre site

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIF le 31 janvier 2013

Manifestation unitaire à Grenoble

14h à l'entrée du CHU
Pont de l'Île Verte
Arrêt tram B La Tronche/Hôpital
Jusqu'au Conseil général

Commission carte scolaire (CTSD) jeudi 14 février à 9h00 : renvoyez-nous ou remplissez en ligne sans tarder l'enquête carte scolaire.

Lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1142>



DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !

Vous trouverez un modèle de lettre sur notre site à faire parvenir aux services de la DSDEN soit par **messagerie, exclusivement la messagerie I-Prof**, soit par courrier soit par fax au numéro suivant 04-76-74-78-93 (gardez bien le récépissé), **au plus tard lundi 28 janvier 2013 à minuit**. Gardez bien un double.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal décembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : / / Téléphone : / / / / date de sortie IUFM : / /
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :@.....
 Portable : / / / /

Envoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp-FSU Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ☐ ; provisoire ☐ ; temps partiel ☐
 Instit ☐ ; Prof d'école ☐ ; PESTag. ☐ ; H. classe ☐ ; Étudiants en master ☐ ; Retraité ☐
Échelon :

Montant de la cotisation : (voir tableau des cotisations)

- ☐ paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
☐ prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :

Secteur ☐ Trésorier ☐ SNUPERS ☐

Tableau des cotisations 2012-2013

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75 %						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75 %			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PE hors cl. 1/2 tps		130	137	144	151	151	167				
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 95					PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114		

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

non imposable : 40% de la cotisation **dispo, congé parental : 80** **assit. éducation : 37**

En cas de difficultés financières, nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère

Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte

clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)